

Préfecture / Direction des Relations avec les Collectivités Locales Bureau de la légalité et des élections

Affaire suivie par : Pôle Élections Tél. : 02 37 27 70 54 / 71 48

Mèl: pref-infos-elections@eure-et-loir.gouv.fr

ARRETE N°2021/92 PORTANT CONSTITUTION DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES OPERATIONS DE VOTE DE LA VILLE DE DREUX POUR LES ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES DES DIMANCHES 20 ET 27 JUIN 2021

Le Préfet d'Eure-et-Loir, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite.

Vu le code électoral et notamment ses articles L 85-1 et R 93-2 instituant des commissions de contrôle des opérations de vote dans les villes de plus de 20 000 habitants ;

Vu la loi n°2021-191 du 22 février 2021 portant report, de mars à juin 2021, du renouvellement général des conseils départementaux, des conseils régionaux et des assemblées de Corse, de Guyane et de Martinique ;

Vu le décret n° 2021-118 du 4 février 2021 portant application de l'article 10 de l'ordonnance n° 2020-1304 du 28 octobre 2020 portant diverses mesures institutionnelles relatives à la création de la collectivité européenne d'Alsace, modifiant les délais de dépôt des déclarations de candidatures et de remise de la propagande électorale pour le second tour des élections des conseillers départementaux et adaptant les opérations de vote en cas de scrutins concomitants ;

Vu le décret n° 2021-483 du 21 avril 2021 portant convocation des collèges électoraux pour procéder à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers régionaux, des conseillers à l'Assemblée de Corse, des conseillers à l'assemblée de Guyane et des conseillers à l'assemblée de Martinique;

Vu l'arrêté préfectoral d'Eure-et-Loir n°5a/2021 du 25 janvier 2021 portant délégation de signature au profit de Monsieur Adrien BAYLE, Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir ;

Vu l'ordonnance n° 18/2021 de M. le Premier Président de la Cour d'Appel de VERSAILLES en date du 19 avril 2021 désignant les magistrats appelés à être membres de la commission de contrôle des opérations de vote dans les communes de plus de 20 000 habitants;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir,

ARRETE

Article 1^{er}: Il est institué dans la ville de DREUX une commission de contrôle des opérations de vote aux élections départementales et régionales.



Cette commission aura son siège à DREUX et sa compétence territoriale sera celle de la commune de DREUX.

Article 2 : La commission de contrôle des opérations de vote de DREUX est composée ainsi qu'il suit :

Présidente :

pour le 20 JUIN 2021 :

-Mme Stéphanie LAPORTE, Juge au tribunal judiciaire de Chartres ;

Suppléante:

- Mme Stéphanie CLARINI, Vice-Présidente, Juge aux affaires familiales au tribunal judiciaire de Chartres. **pour le 27 JUIN 2021**:
- Mme Ludivine GUEDON, Juge aux affaires familiales au tribunal judiciaire de Chartres. Suppléante:
- Mme Stéphanie CLARINI, Vice-Présidente, Juge aux affaires familiales au tribunal judiciaire de Chartres ;

Membre:

pour le 20 JUIN 2021 :

- Me Valérie COQUIN, huissier de justice :

Suppléante:

- Me Emmanuelle FRAISSE, huissier de justice.

pour le 27 JUIN 2021 :

- Me Pauline ANDRIEU, huissier de justice ;

Suppléant:

- Me Bertrand DOIZY, huissier de justice.

Article 3: Le secrétariat de la commission est assuré par Monsieur Alexandre VERRES, chef du pôle citoyenneté-sécurité à la Sous-Préfecture de DREUX.

Suppléante : Mme Françoise TOLLIER, Directrice des Relations avec les Collectivités Locales.

Article 4 : Cette commission sera installée au plus tard le mardi 15 juin 2021.

Article 5: M. le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir, Mme la Présidente de la commission de contrôle des opérations de vote, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée à chacun des membres ainsi qu'à M. le Maire de DREUX.

Fait à Chartres, le 27 MAI 2021

Le Préfet Pour le Préfet, Le Secréta<mark>i</mark>re Général

Adrien BAYLE